**Foire aux questions sur la rédaction de l'orientation des études**

**1)Pourquoi le document envoyé le 21 juin aux écoles fait-il référence à la circulaire 5808 de juin 2016 ?**

La circulaire 6243 est sortie deux heures après l'envoi du document aux préfets coordinateurs... Cependant, l'annexe 54 est restée telle quelle.

**2)Les OBS ( 2e et 3e degrés) doivent-elles être retranscrites  d'une majuscule suivie des minuscules**

**ou toutes en majuscules comme délivrées antérieurement?**

Il n'y a pas d'instructions concernant l'utilisation des majuscules ou des minuscules dans la circulaire, hormis pour l'écriture des noms, prénoms  du chef d'établissement et  de l'élève et la date de naissance de l'élève. Dès lors il semble bien que vous puissiez écrire le nom des OBS comme vous voulez du moment que ce soit dactylographié.

**4)Dorénavant, la langue moderne I doit figurer dans l'orientation des élèves, cependant , doit-on préciser au 2e degré comme au 3e la langue moderne suivie :**

**EX. : Langue moderne I anglais (4)?**

Il ne faut pas préciser la langue suivie, il faut juste écrire "Langue moderne I (4) ".

**5)Pouvez-vous m'indiquer quelle serait l'orientation d'études d'un élève qui au 2e degré suit :**

**LMI, LMII et Sciences (5) ?**

Langue Moderne I (4), Langue moderne II (4) et Sciences (5)

**6)Au 3e degré , les cours de Math(2) et de Sciences (3) doivent-ils disparaître de l' orientation d'études  même s'ils font partie du choix optionnel de l'élève ?**

Les cours à moins de 4 heures ne font pas partie de l'orientation des études.

**7)Les intitulés : Orientation à dominante scientifique , économiques ou autres disparaissent-ils bien de l'orientation d'études?**

Oui, c'est indiqué dans l'annexe 54:

2. au 3e degré d'enseignement général, la liste des options de base simple choisies dans le cadre de la formation au choix avec indication des cours composant la formation obligatoire en langue moderne et la formation optionnelle obligatoire. Les expressions «formation à combinaison d'options» ou «dominante» ne sont pas reprises.